

## Conseil municipal du 12 mai 2017

**Participants :** René Mouysset,, Clément Chauchard, Franck Chincholle, Monique Delcausse, Christian Duraisin, Frédéric Lavigne, Bernard Martin, Jean Muratet, Bruno Pélissier, Brigitte Tuéry, Isabelle Viguier.

**Absents excusés :** Didier Mai-Andrieu, Philippe Couderc (procuration donnée), Jean-Christophe Coupat, Séverine Véquaud.

– **Délibération : Mise en concurrence contrat d'assurance des risques statutaires avec le CDG** (Centre Départemental de Gestion)

Les collectivités territoriales ont des obligations statutaires à l'égard de leur personnel indisponible pour raison de santé et, elles doivent en assumer la charge financière. Les collectivités peuvent contracter une assurance statutaire afin de les aider à assurer ces obligations. C'est la raison pour laquelle le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements territoriaux de souscrire au contrat groupe d'assurances pour les risques statutaires du personnel. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'assurance statutaire du personnel proposé par le CDG arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.*

– **Délibération : Adhésion à un groupement de commandes pour le matériel informatique**

La mairie de Sauveterre a des besoins en matière d'achat et de maintenance de matériel informatique. Pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés. Le SMICA (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités Aveyronnaises) propose aux collectivités adhérentes de s'unir pour constituer un groupement de commandes. Le SMICA est le coordonnateur de ce groupement qui présente un intérêt pour la mairie de Sauveterre de Rouergue au regard de ses besoins propres.

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion de la mairie de Sauveterre de Rouergue au groupement de commandes SMICA pour l'achat et la maintenance de matériel informatique.*

- **Délibération : Emprunt pour financement de l'achat d'un tracteur "tondeuse"**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal de l'achat d'un tracteur "tondeuse" pour un montant 12 400 E/HT ainsi qu'un emprunt de ce même montant. Cet emprunt serait réalisé sur une durée de 7 ans au taux de 0.73 %, soit une échéance de 1 823.40 € par an. La première échéance interviendra le 20 mai 2018.

*Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place de cet emprunt.*

- **Délibération : Modification indemnités des élus**

Un changement de terminologie est intervenu dans les textes sur les rémunérations de la fonction publique. La référence n'est plus "l'indice brut 1015" mais "l'indice brut terminal". A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique est applicable aux indemnités de fonction des élus. Le conseil est donc obligé de délibérer sur cette formulation pour permettre les différentes rémunérations au niveau municipal.

*Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la dénomination "indice brut terminal" de la fonction publique.*

- **Délibération complémentaire : DETR Grange**

La préfecture nous a transmis le dossier pour demander l'aide de la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux pour le projet de la Grange. Il convient donc de reprendre une délibération avec le nouveau plan de financement et le bon montant d'aide accordée.

– **Délibération : Modification du nom de rues**

L'adresse étant le seul moyen pour trouver un lieu ou une personne, il est nécessaire de procéder à la rectification de la dénomination de certaines voies ainsi qu'à la mise à jour de voies existantes. La contrainte majeure imposée étant qu'aucune voie ne soit dénommée de la même façon dans le secteur postal, 12800 pour ce qui nous concerne.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune et adopte les noms attribués à l'ensemble des voies communales.*

**– Délibération : Marché du Dimanche**

Les marchés représentent un élément majeur du tissu commercial. L'association "Le grand P.A.S". (Pôle d'Animation Sauveterre) a décidé de créer un marché hebdomadaire sur la place des Arcades. Les marchés seront organisés tous les dimanches matins tout au long de l'année. Le premier aura lieu le 28 mai 2017.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la création du marché hebdomadaire du dimanche à Sauveterre de Rouergue.*

**– Délibération : Aménagement d'un jardin du souvenir**

Pour tenir compte de l'évolution, à la suite des crémations, des souhaits de la population pour le dépôt des urnes et la dispersion des cendres, l'aménagement d'un jardin du souvenir s'avère nécessaire.

*Considérant que la création de l'espace cinéraire comprenant un columbarium et l'aménagement d'un jardin du souvenir correspond aujourd'hui aux demandes exprimées, le conseil municipal charge, à l'unanimité Monsieur le Maire à faire procéder aux travaux d'aménagement du jardin du souvenir.*

**– Délibération : Diagnostics énergétiques de bâtiments publics avec le SIEDA**

Le SIEDA accompagne les collectivités dans leurs actions de maîtrise des consommations dans les bâtiments publics à travers d'outils d'aide à la décision. Ils permettent aux communes de mieux connaître leur patrimoine, de réduire et d'optimiser leurs consommations d'énergie. Deux bâtiments communaux, la salle des fêtes de Sauveterre de Rouergue et la salle des fêtes de Jouels, feront l'objet d'une situation énergétique précise.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autoriser M. le Maire à signer la convention proposée par le SIEDA pour l'élaboration d'audits énergétiques.*

**– Délibération : Contrat de licence de marque "SAUVETERRE" utilisé par la coutellerie**

Le contrat de licence de marque est un accord par lequel le titulaire d'une marque (le concédant) autorise une autre personne (le licencié). C'est un contrat plus ou moins élaboré en pratique pour assurer la protection de l'image d'une marque et son usage. Elle a pour objectif d'autoriser un tiers à utiliser une marque dont il n'est pas le titulaire, de lui permettre d'apposer la marque sur les produits ou services couverts par la licence, et de les commercialiser.

Dans le cas d'un repreneur de la coutellerie, la licence de marque sera consentie à titre exclusif au profil du licencié en vue de son exploitation.

Si, toutefois, la coutellerie venait à cesser son activité, la mairie récupérerait le contrat licence de marque.

*Après en avoir délibéré le conseil municipal consent, à l'unanimité, d'attribuer l'exclusivité de la licence de marque en faveur d'un repreneur.*

**– Délibération : Achat d'un terrain contigu au lagunage à la Gazonne**

Il est rappelé qu'en juin 2016, le conseil municipal a autorisé le Maire à faire une proposition au propriétaire des parcelles ci dessous à la Gazonne en vue de les acquérir.

B 549 superficie 1955 m<sup>2</sup>- B 557 superficie 6173 m<sup>2</sup>- B 588 superficie 3690 m<sup>2</sup>- B 589 superficie 1445 m<sup>2</sup>.

Le propriétaire, Claude FABRE, est prêt à les vendre pour la somme de 3 000 €. La municipalité décide d'acquérir les parcelles proposées situées à la Gazonne.

*Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'acquisition de ces terrains.*

**– Achat d'un "désherbeur" thermique**

Le maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2017 l'utilisation par les communes de produits phytosanitaires est interdite. La réflexion s'est orientée vers l'acquisition d'un brûleur thermique.

*Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir un "désherbeur" thermique.*

**– Avis du domaine**

La commune possède des terrains agricoles en location sur le secteur de Jouels qu'elle envisage de céder. Pour ce faire, une estimation des domaines est obligatoire ; le m<sup>2</sup> a été évalué à 1 euro. La négociation avec le locataire sera faite sur cette base.

## Questions diverses

- **Chauffage four banal**

Deux devis ont été remis en mairie pour l'amélioration du chauffage du four banal.

- Baisser les radiants suspendus aux poutres mais difficultés au niveau de certaines poutres,
- Mise en place d'une climatisation réversible en remplacement des soufflants.

Après discussion, un devis pour chauffage au sol doit être également examiné. Une entreprise spécialisée sera contactée. A l'issue de sa réception, le conseil statuera.

- **Aveyron Ingénierie**

Aveyron Ingénierie a fait parvenir un projet d'arrêté municipal pour signer en lieu et place de la commune toutes les échanges écrits avec le demandeur d'une autorisation d'urbanisme, dans le même temps elle transmet à la commune le double. Cela permettra de réduire les délais de fournitures de documents ou de précisions supplémentaires. La décision sera toujours signée par le maire ou son adjoint délégué. En outre les envois faits par Aveyron Ingénierie le seront par lettre recommandée.

- **Enlèvement d'une borne incendie**

Il est décidé de faire enlever une borne à incendie située sur le terrain d'un particulier à l'est de la bastide.

Le syndicat intercommunal du Liort-Jaoul propose de lancer un audit de vérification et d'analyse de l'ensemble des bornes à incendie des communes membres.

- **Planning permanence élections législatives**

Un tableau des permanences a été distribué à chaque élu. Chacun voudra bien signaler à Ghislaine tout cas d'empêchement ou de permutation.

- **Tour de France émission TV néerlandaise**

Comme l'année passée, la télévision néerlandaise réalisera le 15 juillet entre 14h00 et 23h30, un enregistrement concernant le tour de France cycliste sur la place de Sauveterre.

- **Panneau image en bordure de la RN 88**

Ce panneau est nécessaire pour inviter les utilisateurs de la route, à visiter les points remarquables du secteur et participer ainsi au développement économique. Il sera implanté sur la 2X2 voies (échangeur de Naucelle). La Direction Interrégionale des Routes du Sud-Ouest (DIRSO) procèdera à la mise en place des deux panneaux (un dans chaque sens).

- **Lotissement "le Couderquet"**

Il est envisagé un projet de construction de 4 villas par le groupe HLM "Sud Massif Central", ce qui entraînerait une vente de deux ou trois lots.

- **Pôle santé**

Le permis de construire sera en mairie dans les prochains jours. Afin d'acheminer les modules sur le terrain, il a été procédé à une petite réduction de la largeur des bureaux : 3,50 m extérieur au lieu de intérieur.

- **Grange "Merette" rue des merciers.**

Une réunion d'ouverture de chantier a eu lieu. Le problème délicat reste encore le désamiantage. Il est prévu un démarrage effectif des travaux début juin.

- **Achat de bancs**

Pour assurer une plus grande souplesse lors des marchés de pays, l'association "le Grand PAS" a demandé l'acquisition de bancs. Suite au devis reçu en mairie pour l'achat de 20 bancs, le conseil municipal donne son accord.

- **Agrandissement cimetière de Jouels**

Cette question a été évoquée au conseil municipal pour décider de la suite à donner.

Prochain conseil municipal : **23 juin 2017 à 20h30**